

Le ministre Blais bloquera une élection scolaire partielle



L'été dernier, le ministre François Blais n'avait pas aimé que la commission scolaire de la Capitale tienne au coût de 50 000 \$ un scrutin partiel pour un poste de commissaire.

Archives La Presse Canadienne



[Simon Boivin](#)

Le Soleil

(Québec) D'ici l'abolition des élections scolaires, le ministre François Blais empêchera la tenue d'élections partielles pour pourvoir des postes vacants de commissaire. Une décision dénoncée par les commissions scolaires anglophones.

Un projet de loi intitulé Loi concernant la suspension des élections scolaires partielles a fait son apparition au feuilletton, mardi matin. Le projet de loi plus large sur la gouvernance et la démocratie scolaire, qui doit éliminer les scrutins scolaires, est toujours attendu «cet automne».

L'été dernier, le ministre Blais n'avait pas apprécié que la commission scolaire de

la Capitale tienne au coût de 50 000 \$ une élection partielle. «Je me pose des questions un peu sur les motivations de gens qui se présentent alors qu'ils savent que nous sommes dans une année de transition», avait-il déclaré.

Or, une nouvelle élection partielle pointe à l'horizon. La semaine dernière, le Directeur général des élections a annoncé la tenue d'un scrutin le 13 décembre pour un poste de commissaire à la commission scolaire English-Montreal (CSEM). Le nouveau projet de loi devrait l'empêcher.

Mardi, dans un communiqué vitriolique, la présidente de la CSEM, Angela Mancini, s'est dite «enragée» que le ministre veuille bloquer le scrutin dans le district Côte-Saint-Luc-Hampstead, à Montréal. Le poste est vacant depuis le décès du précédent commissaire.

M^{me} Mancini assure avoir reçu au préalable le feu vert du ministère pour aller de l'avant avec l'élection. Trois candidats ont déjà entrepris leur campagne. Du personnel a aussi été engagé pour veiller au bon déroulement du scrutin. «Nous avons déjà dépensé de l'argent, dénonce M^{me} Mancini. Comment se fait-il qu'on ne nous dise cela seulement maintenant? C'est irresponsable de la part du ministre Blais.»

La suspension de l'élection partielle à la CSEM a aussi été dénoncée par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Elle estime que le ministre Blais «ne veut juste pas que la communauté anglophone se mobilise».

La Fédération des commissions scolaires du Québec préfère attendre de voir le contenu du projet de loi au feuilletton avant d'émettre des commentaires.

Lorsqu'une élection scolaire partielle a été tenue à Québec, l'été dernier, le ministre Blais disait être tenu de respecter la loi qui prévoyait le remplacement des commissaires. «Je ne peux rien changer à cela», disait-il alors.

Selon nos informations, le travail sur le projet de loi qui abolira les élections scolaires est assez avancé pour savoir que le remplacement des postes vacants de commissaire ne sera pas essentiel à la transition. Au gouvernement, on

s'attend à ce que le Parti québécois et la Coalition avenir Québec donnent leur aval à la suspension des élections partielles d'ici à l'implantation du nouveau modèle, l'an prochain.